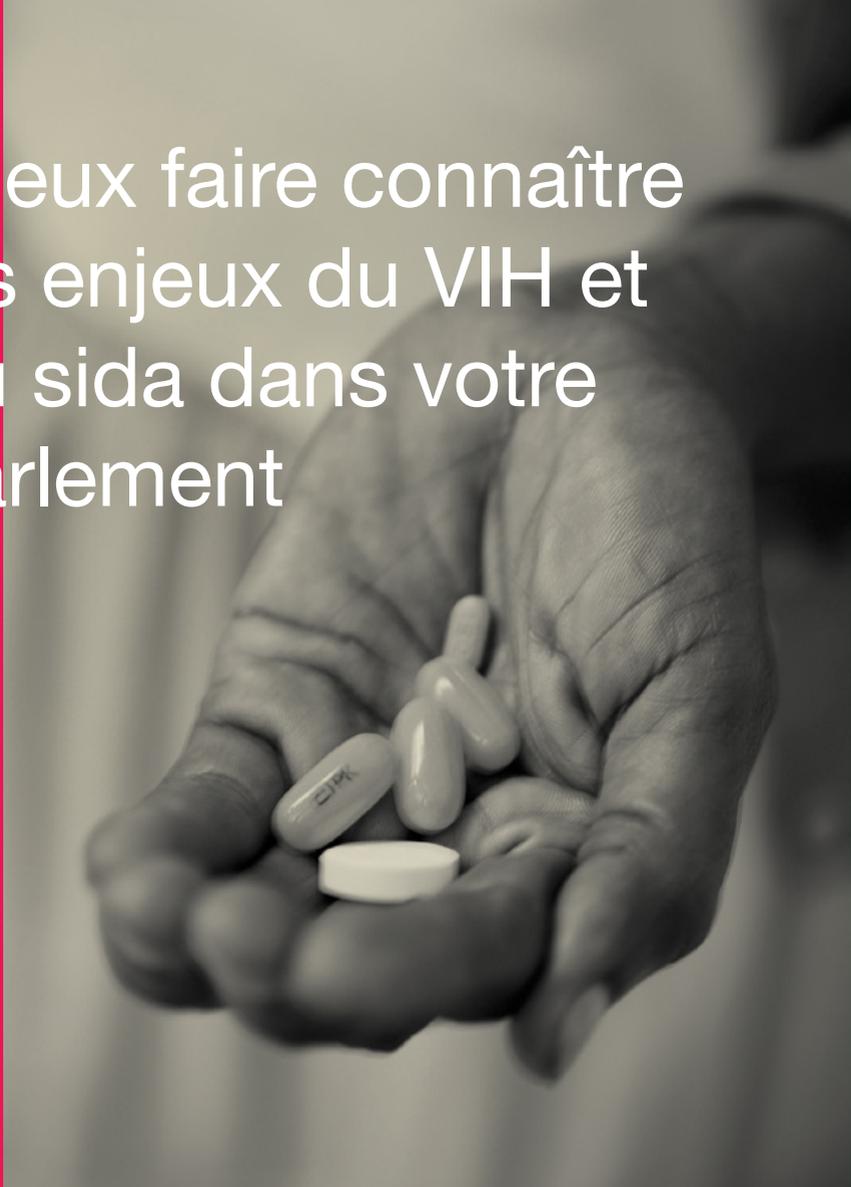


Mieux faire connaître les enjeux du VIH et du sida dans votre parlement



Union interparlementaire (UIP)



Mieux faire connaître les enjeux du VIH et du sida dans votre parlement

Le présent guide a vocation à servir de référentiel pour les parlementaires qui souhaitent s'organiser en groupes interpartis et mieux s'armer pour relever le défi du VIH. Il est également destiné aux organisations de la société civile qui souhaitent collaborer avec les parlementaires.

Remerciements

L'UIP salue avec reconnaissance le concours financier de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement, et remercie l'ONUSIDA et le PNUD de leurs apports éditoriaux en vue de la réalisation et de la publication des lignes directrices proposées ici.

L'UIP remercie également le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme d'avoir autorisé l'usage de photographies de sa campagne *Accès à la vie* dans la présente publication. *Accès à la vie* est un projet mené en collaboration par l'Agence Magnum et le Fonds mondial pour donner un visage aux personnes qui, dans le monde, bénéficient des traitements antirétroviraux.

1 | Pourquoi importe-t-il que les parlementaires agissent en groupes, et de concert avec la société civile au sujet de VIH ?

Le VIH continue d'être l'un des facteurs pathogènes les plus dévastateurs au monde. Trente-quatre millions de personnes dans le monde vivent avec ce virus, et le sida fauche au moins un million de vies en Afrique subsaharienne chaque année¹. Moins de la moitié des personnes qui vivent avec le VIH dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ont accès aux médicaments dont elles auraient besoin pour contenir le virus². Pendant ce temps, dans les pays riches, si l'accès au traitement est en général bon, l'infection par le VIH non diagnostiquée et la stigmatisation liée au VIH demeurent des problèmes considérables.

Comme il est observé dans le Rapport 2011 de l'ONUSIDA publié pour la Journée mondiale contre le sida, une approche plus stratégique de lutte contre le VIH permettrait de changer la problématique mondiale. Une telle approche, qui suppose une vraie volonté politique et un environnement juridique porteur, pourrait éviter au moins 12,2 millions de nouvelles infections par le VIH et prévenir 7,4 millions de décès³. Le leadership politique sera déterminant pour atteindre ces buts.

Lors de la réunion de haut niveau de 2011 de l'Assemblée générale de l'ONU sur le sida, les dirigeants politiques ont résolu d'intensifier leurs efforts pour « éliminer le VIH et le sida »⁴. À cette réunion, ils se sont engagés à ce qui suit :

¹ Rapport 2011 pour la Journée mondiale de lutte contre le sida de l'ONUSIDA « Une riposte plus rapide, plus intelligente et plus efficace », p 7.

² Ibidem, p 21.

³ Ibidem, p 31.

⁴ Assemblée générale de l'ONU, soixante-cinquième session (2011) [« Déclaration politique sur le VIH/sida : Intensifier nos efforts pour éliminer le VIH/sida » A/65/L.77] http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/65/L.77

- «engager chaque pays à faire plus pour mettre en place un cadre juridique, social et politique propre à permettre d'éliminer la stigmatisation, la discrimination et la violence liées au VIH et encourager l'accès à la prévention du VIH et au traitement, aux soins et au soutien». Et «examiner, si besoin est, les lois et les mesures qui compromettent la prestation réussie, efficace et équitable des mesures de prévention du VIH, de traitement, de soins et de soutien, à soutenir les programmes conçus à l'intention des personnes vivant avec le VIH ou touchées par lui».
- «continuer d'associer les personnes vivant avec le VIH ou touchées par celui-ci à la prise de décisions, à la planification, à l'exécution et à l'évaluation en ce qui concerne l'action menée, et à nous associer aux dirigeants locaux et à la société civile».
- «œuvrer à réduire, d'ici à 2015, le déficit mondial de moyens de lutte contre le VIH et le sida, qui est actuellement estimé, par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, à 6 milliards de dollars par an».
- «casser la tendance à la hausse des coûts, en utilisant judicieusement les ressources».

« Les parlementaires peuvent aider le public à comprendre qu'en dépit des préjugés et jugement erronés qui s'y rattachent – du fait qu'il est associé au sang, aux rapports sexuels, à l'usage de drogues, à la maladie et à d'autres sujets sensibles – le VIH peut être efficacement prévenu et traité, comme n'importe quelle maladie, pour peu précisément qu'on surmonte ces préjugés ».

- **Guide pratique de l'UIP à l'intention des parlementaires : Agir contre le VIH et le SIDA.**

Honorer ces engagements suppose que les parlementaires exercent dûment leurs fonctions : légiférer, représenter, mobiliser des ressources et contrôler l'action du gouvernement.

De nombreuses études ont mis l'accent sur le fait que les législatures nationales ont le potentiel voulu pour améliorer la riposte contre le VIH^{5,6,7}. Toutefois la recherche suggère également que les parlements



Participants à la Convention nationale des parlementaires, législateurs, présidents de Zila Parishad et maires sur le VIH/sida à New Delhi en juillet 2011, manifestation organisée par le Forum des parlementaires sur le VIH/sida (Inde). Le Président de la Commission nationale de planification a profité de cette réunion pour prendre l'engagement solennel de protéger le programme indien de lutte contre le VIH et le sida des effets de la crise financière mondiale en garantissant une aide financière nationale.

© Forum des parlementaires sur le VIH et le sida (FPA)

ont pris du retard et pourraient faire bien plus dans le sens de l'initiative politique, et exercer correctement leurs fonctions de représentation, de législation et de contrôle en l'espèce^{8,9,10}. En un temps où l'on se serre la ceinture partout dans le monde, il importe plus que jamais que les parlementaires assument ce rôle, et veillent à ce que la dépense consacrée à la lutte contre le VIH et le sida soit un investissement judicieux, que les droits des personnes vivant avec le VIH soient affirmés, et que des stratégies systématiques de prévention soient effectivement en vigueur.

5 UIP «Agir contre le VIH et le SIDA : Guide pratique à l'intention des parlementaires», 2007.
 6 Groupe parlementaire interpartis sur le sida «La bombe à retardement du traitement», juillet 2009. <http://test.aidsportal.org/atomicDocuments/AIDSPortalDocuments/APPGTimebomb091.pdf>
 7 Glassman, A. «Comment les parlementaires peuvent contribuer à l'exercice de la responsabilité en matière de dépenses pour la lutte contre le VIH/sida et pour la santé génésique» 2007, Institut de la Banque mondiale, Washington.
 8 Ibid.
 9 Searle, «Législatures africaines et VIH/ sida : Une analyse exploratoire», 2011, Democracy in Africa Research Unit, University of Cape Town, Afrique du Sud, p. 71.
 10 Consortium AIDS 2031, «Adopter une vue à long terme sur le sida :», 2011, Pearson Education Inc. FT Press, Etats-Unis. <http://www.ftpress.com/store/product.aspx?isbn=0132172593>
<http://www.ftpress.com/store/product.aspx?isbn=0132172593>

Conseil aux parlementaires : légiférer avec soin

«Avant de nous précipiter pour légiférer, toutefois, il nous faut prêter attention au fait que l'adoption de dispositions pénales spécifiques au VIH risque

- d'accentuer encore l'opprobre jeté sur les personnes vivant avec le VIH;
- d'avoir un effet dissuasif sur le dépistage du VIH;
- d'engendrer un faux sentiment de sécurité parmi les personnes séronégatives et;
- au lieu d'aider les femmes en les protégeant de la contamination par le VIH, de leur imposer un fardeau supplémentaire et de les exposer à la violence ou à la discrimination.

En outre, rien ne prouve que des textes répressifs spécifiques à la transmission du VIH auront un impact réel sur la propagation du VIH ou sur la lutte contre l'épidémie. Aussi faut-il donner la priorité à un accès amélioré à des méthodes de prévention globales et éprouvées dans la lutte contre le VIH/sida.»

Extrait des Conclusions finales de la première Réunion parlementaire mondiale sur le VIH/sida, à Manille (Philippines), 28 – 30 novembre 2007

Les parlementaires peuvent modifier le cours des choses

Les parlementaires peuvent user de leur rôle de représentation, d'initiative, de législateurs, de mobilisateurs de ressources et de supervision pour améliorer la riposte de leur pays au VIH et au sida.

- **Représentation et engagement aux côtés de la société civile.** La plupart des parlementaires comptent dans leur circonscription au moins quelques personnes qui vivent avec le VIH, dont ils peuvent représenter les attentes au niveau national. En outre, ils peuvent prêter leur voix aux groupes à risques¹¹, ainsi qu'aux groupes organisés de caractère caritatif ou groupes de soutien aux personnes touchées par le VIH, qui sans cela seraient négligés au niveau national.
- **Leadership.** Les parlementaires peuvent user de leur position et de l'accès qu'ils ont aux médias pour promouvoir le respect pour les personnes qui vivent avec le VIH, et encourager un débat public éclairé sur les stratégies les plus sûres pour mettre le virus en échec. Ils peuvent agir par l'exemple, notamment en se prêtant à des tests de dépistage et en s'exprimant fermement contre la stigmatisa-

tion des personnes séropositives, la discrimination, la violence à l'encontre des femmes, l'inégalité entre hommes et femmes et les pratiques culturelles délétères – facteurs qui tous peuvent accroître la vulnérabilité au VIH.

- **Législation.** Les parlementaires peuvent concevoir et amender les lois pour faire en sorte que les meilleures politiques soient instituées pour accompagner les personnes vivant avec le VIH et prévenir de nouvelles infections. Certains textes législatifs peuvent aller à contre-sens de la lutte contre le VIH, et les parlementaires doivent faire preuve de la plus grande prudence et veiller constamment au respect des droits de l'homme en recherchant des ripostes efficaces au VIH.
- **Mobilisation de ressources.** Les parlementaires peuvent influencer sur les décisions de dépense du gouvernement s'agissant de la riposte nationale et internationale au VIH, en veillant à ce que des ressources adéquates soient consacrées à la santé et à la lutte contre le VIH.
- **Contrôle parlementaire.** Les parlementaires peuvent user de leur fonction de contrôle pour suivre l'efficacité de la dépense publique et l'aboutissement des engagements relatifs au VIH.

Collaborer pour obtenir les meilleurs résultats possibles

Les parlementaires qui souhaitent jouer un rôle dans la lutte contre le VIH sont susceptibles de trouver plus d'efficacité dans une action groupée et en établissant des liens avec des réseaux extérieurs au Parlement. Les groupes interpartis œuvrant contre le VIH peuvent être une solution particulièrement efficace pour l'action et l'obtention de résultats, pour les raisons suivantes :

- **Crédibilité.** De nombreuses voix politiques qui réclament à l'unisson un changement par-delà les divisions partisans ont plus de chances d'être entendues et prises au sérieux que celles de cavaliers seuls, même si ceux-ci ne méritent point.

¹¹ L'ONUSIDA définit les populations clés comme «des groupes plus susceptibles que d'autres d'être exposés au VIH ou de le transmettre, dont l'engagement est essentiel à une riposte au VIH efficace. Ces populations incluent généralement les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les personnes transsexuelles, les consommateurs de drogues injectables et les professionnel(le)s du sexe et leurs clients, et les partenaires séronégatifs de personnes vivant avec le VIH.»



La stigmatisation du VIH/sida continue de constituer un obstacle de poids à la lutte contre la maladie
© Le Fonds mondial/John Rae

- **Longévité.** L'action interpartisane ouvre sur une législation et des initiatives qui survivent au changement politique. Les secrétariats des groupes interpartis peuvent assurer une continuité précieuse tandis que les chefs de file élus vont et viennent.
- **Expertise.** Les partenariats forts avec la société civile et les acteurs de terrain peuvent introduire une dimension d'expertise dans le débat parlementaire, et faciliter l'élaboration d'une politique bien informée et pragmatique, en prise avec les réalités qu'affrontent les personnes vivant avec le VIH.
- **Capacités.** Les groupes parlementaires organisés peuvent attirer des ressources (fonds et ressources humaines) quand des individus agissant seuls ne le pourraient pas. De telles ressources renforcent la capacité des parlementaires de s'engager dans le processus législatif, la représentation, la sensibilisation et le contrôle.

2 | Divers modèles de commissions, groupes et forums de concertation parlementaire sur le VIH et le sida

De nombreuses commissions, groupes ou forums interpartisans axés sur le VIH et le sida sont actifs dans le monde, et tous diffèrent légèrement les uns des autres. Toutefois aux fins du présent guide nous ne distinguerons que deux grandes catégories, à savoir les instances officielles et les structures informelles. Une commission officielle s'entend ici comme une commission qui se voit allouer du temps parlementaire et bénéficie d'une dotation en personnel rémunéré par le Parlement. Toutes les autres commissions, forums et groupes entrent dans la catégorie des « instances informelles ».

Les formations officielles comme les instances informelles revêtent des formes différentes. Les commissions officielles, par exemple, peuvent être une sous-commission d'une commission plus large, comme celle de la santé, et elles peuvent ou non rédiger des projets de loi. Les instances informelles peuvent jouir de certains avantages officiels, par exemple bénéficier d'un statut consultatif auprès du programme national de lutte contre le sida (c'est le cas en Inde), ou bien elles peuvent être habilitées à user du papier à en-tête parlementaire et avoir des bureaux dans les locaux du Parlement (c'est le cas au Royaume-Uni).

Nous présenterons ici quatre instances traitant de questions liées au VIH et au sida dont l'action est couronnée de succès – à savoir deux commissions officielles et deux instances informelles :

- **Royaume-Uni** : Groupe officieux et actif (interne au Parlement)
- **Tanzanie** : Commission officielle permanente (interne au Parlement)
- **Inde** : Instance officielle et active (externe au Parlement)
- **Suisse** : Commission officielle (interne au Parlement)

Avantages et inconvénients des instances officielles et des instances informelles

Type d'instance	Avantages	Inconvénients
Instance officielle	<p>Financé par le Parlement, desservi par le personnel parlementaire et installé dans les locaux du Parlement.</p> <p>Exerce un mandat statutaire, et dispose par exemple du pouvoir de convoquer des témoins.</p> <p>Ses recommandations doivent être examinées par le gouvernement.</p> <p>Statut de rang élevé.</p> <p>Ses membres peuvent acquérir un intérêt nouveau pour ce qui touche au VIH.</p>	<p>Les membres sont désignés par les partis, plutôt que volontaires, et peuvent donc ne pas avoir un intérêt personnel pour la question, ni en acquérir.</p> <p>Le vote peut être gouverné par des consignes partisans strictes, d'où le caractère politique des décisions plutôt qu'un consensus éclairé.</p> <p>Les commissions officielles peuvent être complexes à établir, et d'un fonctionnement coûteux. Ainsi, dans les pays à faible prévalence du sida, une commission permanente peut ne pas être jugée comme une solution appropriée.</p>
Instance informelle	<p>Ses membres sont volontaires, gage de leur intérêt pour la question.</p> <p>Relativement facile à établir - la plupart des parlements prévoient des instances informelles.</p> <p>Peut répondre rapidement aux besoins naissants de sensibilisation et d'action.</p> <p>Tendance à entretenir des liens plus étroits avec la société civile, puisque des partenariats sont nécessaires pour les financements et la recherche.</p> <p>Peut être plus indépendante du gouvernement qu'une commission officielle où le gouvernement s'assure d'avoir une majorité de votes.</p>	<p>Collecte de fonds habituellement nécessaire pour rémunérer le personnel.</p> <p>Nécessité de prévoir des bureaux et d'établir des contrats de travail (le personnel n'étant pas employé directement par le Parlement).</p> <p>Les réunions ne sont pas intégrées dans le programme de travail officiel du Parlement (soumis à la discipline de vote) et peuvent être négligées par les parlementaires en faveur des activités officielles.</p> <p>Il peut falloir du temps pour établir une bonne réputation à l'intérieur et à l'extérieur du Parlement faute du prestige d'une commission officielle.</p> <p>Pas de pouvoir de convoquer des témoins.</p>

Quel type d'instance est-il indiqué pour votre pays ?

Il se peut que le Parlement de votre pays soit doté d'une commission permanente active de la santé ou du bien-être social qui traite du VIH à titre prioritaire, auquel cas la mise en place d'une instance officielle distincte sur le VIH serait un doublon inutile.

Or le VIH n'est pas simplement une question de santé et d'aide sociale, mais une problématique qui touche aux droits de l'homme, à la justice, à la politique commerciale et à l'éducation, entre autres domaines. Même s'il existe une commission active chargée de la santé publique, il peut être utile de constituer une commission de parlementaires souhaitant acquérir une expertise particulière sur la politique en matière de VIH et s'attacher à coordonner l'exercice d'influence au niveau des différents services gouvernementaux.

C'est là l'une des raisons pour lesquelles l'Afrique du Sud a décidé d'établir une commission plénière officielle sur la question du VIH et du sida, bien que la Commission de la santé publique soit dotée d'une sous-commission sur le sida. Lors de l'annonce de la nouvelle Commission sur le sida en Afrique du Sud, le Président de la Commission de la santé publique, le député Monwabisi Goqwana, a observé que cette décision était le gage du sérieux du gouvernement sur la lutte contre la maladie.

« La question du VIH/sida n'est pas seulement une question de santé, c'est une problématique transverse qui doit concerner tous les secteurs de l'État, et pour cette raison il est juste qu'une commission en soit chargée », a constaté M. Goqwana¹².

Cependant, la constitution d'une commission officielle peut être complexe. Par ailleurs, dans les pays où l'épidémie est particulièrement aiguë, les parlementaires peuvent juger qu'il n'est pas nécessaire de gaspiller du temps et des ressources notables sur une commission parlementaire axée sur le VIH.

¹² Cité dans <http://www.hst.org.za/news/hiv-aids-committee-shows-serious-attitude> et dans le journal The New Age du 21 juin 2011 <http://www.thenewage.co.za/21174-1007-53-le>
VIH_Aids_committee_shows_serious_attitude



Conférence d'État sur le VIH/sida en Inde pour éducateurs, dont la plupart sont eux-mêmes séropositifs.
© Le Fonds mondial/John Rae

Un groupe informel de parlementaires peut être une bonne solution faute d'une commission officielle coûteuse. Les exemples du Royaume-Uni et de l'Inde montrent que des groupes informels peuvent être d'une grande efficacité. Les deux solutions ont leurs avantages et leurs inconvénients, mais toutes deux peuvent avoir un impact positif sur la politique de lutte contre le VIH.

3 | Quels sont les outils parlementaires communs qui peuvent être utilisés ?

Les commissions officielles et les instances informelles constituées autour du VIH et du sida peuvent disposer d'outils parlementaires légèrement différents. Néanmoins les parlementaires impliqués dans l'une ou l'autre forme d'organe peuvent entreprendre beaucoup d'activités.

En votre qualité de parlementaire, vous pouvez :

- Examiner la législation existante en rapport avec le VIH pour établir si elle répond aux engagements nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme, aux obligations constitutionnelles nationales et aux recommandations de l'ONUSIDA et de l'OMS concernant les pratiques optimales. Le guide pratique de l'UIP à l'intention des parlementaires « Agir contre le VIH et le sida » comporte une section intitulée « Élaboration de lois et de politiques qui favorisent l'action contre le VIH et le sida ».

« Je me suis prêté à un test de dépistage à l'occasion de la Journée mondiale contre le sida pour donner du relief à la campagne et encourager les personnes à risques à faire de même. Un diagnostic précoce permet vraiment de sauver des vies. »

- Simon Kirby, député, Vice-Président de la Commission parlementaire sur le VIH/sida, Royaume-Uni.



Simon Kirby
© Groupe britannique interpartis sur le VIH et le sida

Conseils à l'intention des personnels des instances parlementaires sur le VIH et le sida et des organismes de la société civile qui collaborent avec les parlementaires

Les organismes de la société civile peuvent demander aux parlementaires d'utiliser des outils parlementaires courants à l'appui des politiques relatives au VIH, comme suit :

- Proposer des amendements aux projets de loi
- Proposer des projets de loi
- Rencontrer les ministres de la santé, de la coopération internationale, et d'autres, et plaider la cause auprès d'eux
- Formuler des questions en séance
- Proposer des motions
- Prendre la parole dans les débats parlementaires
- Prendre part aux enquêtes parlementaires (en tant qu'organisation de la société civile vous pouvez vous-même témoigner dans le cadre d'une enquête parlementaire relative au VIH. Votre contact parlementaire vous expliquera comment vous y prendre).

Prendre l'initiative

Il y a un équilibre délicat à trouver pour que les parlementaires se sentent maîtres de leur commission et faire en sorte que celle-ci obtienne des résultats. Les parlementaires sont très occupés, aussi devrez-vous leur faciliter le travail. Suggérez des idées d'activités, et s'ils en conviennent, faites le plus gros du travail. Ne perdez pas de vue qu'organiser des manifestations peut distraire d'activités plus fondamentales de sensibilisation. N'importe qui peut assister à une réunion, mais rares sont ceux qui peuvent proposer un amendement à un projet de loi ou obtenir une entrevue avec un ministre. Les formes d'activité de caractère privé peuvent souvent être les plus efficaces.

Ne pas hésiter à rédiger des lettres, des projets d'amendement et des questions parlementaires (si vous savez vous y prendre). Dans presque chacun des cas, vous ferez la majeure partie du travail préparatoire; et le parlementaire parachèvera l'ouvrage.

Si votre action est appuyée par de nombreux parlementaires, vous n'aurez pas le loisir de consulter chacun sur chaque activité et sur chaque choix politique, de telle sorte que vous devrez oser aller de l'avant sur la foi de l'accord de quelques élus seulement. Une solution peut consister à déclarer, sous forme de déni de responsabilité, qu'une position politique donnée traduit l'opinion des membres du Bureau de la Commission (président, vice-président, etc.), mais pas nécessairement de tous les membres.

Aider les parlementaires à être crédités de ce qu'ils font, par exemple en leur adressant les communiqués de presse qu'ils pourront répercuter aux journaux locaux. Cela les encouragera sans nul doute à coopérer à nouveau ! Ce qui n'empêche pas que certains points controversés se trouvent mieux d'être traités dans une grande discrétion.

- Examiner les projets de loi et réagir aux consultations gouvernementales sur les nouvelles stratégies ou textes législatifs relatifs au VIH.
- Rencontrer les instances et experts extérieurs et correspondre avec eux, y compris des personnes vivant avec le VIH, les groupes à risques et les prestataires de services d'accompagnement.
- Encourager votre commission ou l'instance officielle la plus appropriée à mener des enquêtes officielles sur le VIH.
- Organiser et présider des manifestations, y compris celles qui permettent de faire entendre la voix des personnes qui vivent avec le VIH aux responsables politiques et d'améliorer la compréhension par les parlementaires des enjeux politiques liés au VIH.
- Plaider pour un financement gouvernemental suffisant de la riposte au VIH et au sida.
- Suivre les dépenses publiques et l'observation des engagements nationaux et internationaux, comme la déclaration d'Abuja, que beaucoup de gouvernements ont signée en 2001, en promettant d'affecter 15% de leur budget annuel à la santé.
- Promouvoir l'importance du dépistage, et du traitement respectueux des personnes qui vivent avec le VIH, localement et nationalement.



Ntompizandile Mati,
Travailleuse migrante en Afrique
du Sud, amaigrie et en mauvaise
santé avant de recevoir le
traitement antirétroviral (ARV)
© Larry Towell/ Magnum
Photos pour Le Fonds mondial

4 | Considérations pratiques fondamentales pour les parlementaires et les organisations de la société civile qui souhaitent établir une instance inter-partis

Équilibre des partis

Une commission interpartis sur le VIH doit présenter une structure avec présidents et vice-présidents qui permette que chacun des principaux partis politiques soit représenté au sein d'une instance officielle, l'équilibre a des chances de s'établir de manière quasi-automatique, car les partis désigneront les membres. Toutefois au sein d'une instance informelle les membres et le personnel devront se répartir entre les différents partis dans l'intérêt de la légitimité du groupe, de sa longévité et de la préservation de ses acquis. Certains parlements ont des exigences spécifiques relatives à l'effectif des parlementaires de chaque parti pour enregistrer les groupes.

Conseils à l'intention des personnels des instances sur le VIH et le sida et des organisations de la société civile qui collaborent avec les parlementaires

La participation interpartisane doit aller plus loin que l'inscription de noms sur une liste. Il importe que le personnel qui travaille pour le compte de la commission établisse des relations avec les parlementaires de tous les partis, et ait au moins un défenseur en position de force dans chacun d'eux. Lorsqu'il conçoit des campagnes, le personnel doit garder présent à l'esprit qu'une victoire remportée aujourd'hui peut devenir une défaite demain si l'opposition n'y souscrit pas. Par conséquent, il faut aussi obtenir l'adhésion des membres des partis d'opposition.

Leadership

La présence d'un bon chef de file (le président du groupe probablement) peut être le facteur le plus déterminant pour l'efficacité de l'instance. Cette personnalité doit être passionnée par le domaine, animée par la volonté de communiquer avec des groupes extérieurs au Parlement, y compris les populations à risque, être motivée pour laisser



Ntompizandile Mati,
quatre mois après avoir commencé
le traitement ARV, joue avec son
enfant.

© Larry Towell/Magnum

Photos pour Le Fonds mondial

son empreinte, et capable de consacrer le temps voulu aux activités de l'instance.

Le Président du groupe doit être épaulé par un Bureau constitué de parlementaires disposés à l'aider et à partager les tâches et à représenter le groupe en son absence. Il est avisé que les différents partis soient représentés de manière équilibrée dans ces fonctions.

« Pour mener cette opération, il faut avoir un ancrage très proche du Parlement. »

- Navneet S. Tewatia, coordonnateur de programme, Forum des parlementaires sur le VIH/sida (Inde)

Dotation en personnel

Une instance parlementaire interpartis a intérêt à disposer de son personnel propre. Dans le cas des organes informels, ce personnel sera sans doute le plus gros poste de dépense. Une seule personne compétente, ayant une bonne connaissance des rouages parlementaires, peut suffire à assurer le bon fonctionnement du groupe – même si certains groupes ont plus de moyens humains. Le personnel doit être disposé à travailler avec des parlementaires de tous les partis, et être sensible à ce qui les différencie.

Autre considération importante au sein des instances : qui distribue le travail et assigne les tâches à quels membres du personnel ? Cela peut ou non correspondre à la source de financement du groupe. Par exemple, dans le cas du groupe parlementaire interpartis du Royaume-Uni sur le VIH et le sida, les financements proviennent de plusieurs sources différentes et sont directement affectés à l'instance, les montants nécessaires pour les salaires étant transférés à une entité indépendante de la société civile qui les administre. Dans d'autres cas, comme en Serbie, la gestion du personnel est assurée par une organisation de la société civile extérieure au Parlement.

Chaque fois que les salaires sont payés ou administrés par un organe extérieur, il faut prendre soin de s'assurer de faire toute clarté sur la chaîne des responsabilités – à qui le membre du personnel rend-t-il compte : aux parlementaires, à l'administrateur ou au bailleur de fonds.

Choix des locaux

Le choix des locaux du secrétariat du comité ou de l'organe a son importance. Il est bon que les membres de personnel du comité trouvent place dans les locaux du Parlement si possible, pour les raisons suivantes :

- On peut multiplier les rencontres avec des parlementaires favorables à l'action menée.
- On peut plus facilement repérer les opportunités politiques et éviter les erreurs parce que l'on est rapidement au courant de ce qui se passe.
- On signale ainsi aux entités extérieures que le comité et son personnel sont bien acceptés et intégrés dans le système parlementaire.

Certains secrétariats sont accueillis dans les bureaux d'un des parlementaires membres du comité. Si travailler au Parlement n'est pas possible, une habilitation de sécurité pour accéder au Parlement et la disposition d'un local proche du Parlement seront utiles.

Financement

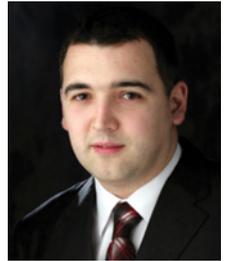
Les commissions parlementaires officielles seront principalement financées par le Parlement, bien que certaines puissent de temps à autres lever des fonds additionnels.

Les instances parlementaires informelles devront lever leurs propres fonds. Elles doivent se montrer très vigilantes, ce faisant, quant à la source de leurs financements. Accepter un financement du gouvernement, en tant qu'instance informelle, peut limiter la capacité de critiquer la politique gouvernementale. De même, les financements de donateurs peuvent aussi s'assortir d'attentes du bailleur, qui espère ainsi voir ses positions politiques trouver un soutien privilégié par rapport à celles de ses pairs de la société civile. Par ailleurs, le secteur privé peut escompter un soutien de ses positions politiques en échange d'un financement. Toute attente de traitement de faveur doit être expressément dissipée.

Il est donc utile, si le financement provient de diverses sources, d'assurer au groupe autant d'indépendance que possible. Toutes les commis-

« L'une des tâches prioritaires dans le travail des parlementaires membres d'une commission interpartis sur le VIH/sida et la santé génésique est de communiquer directement avec des personnes vivant avec le VIH. Les faire participer aux différentes activités est une bonne occasion de parler publiquement de la nécessité du dépistage, aussi bien que de combattre la stigmatisation et l'isolement auxquels les personnes sont parfois confrontées. C'est également l'occasion de manifester qu'il n'y a aucun danger, et qu'il est parfaitement normal de partager un environnement de vie ou de travail avec une personne séropositive. L'initiative, la coopération et l'engagement résolus sont des ingrédients nécessaires pour apporter un appui suffisant aux individus, aux familles et aux communautés dans leur ensemble sur la question. »

- Nikola Lazic, parlementaire, Vice-Président du groupe parlementaire serbe sur le VIH/sida et la santé génésique.



Nikola Lazic
© Nikola Lazic

sions qui acceptent des fonds extérieurs au Parlement doivent avoir une politique dénuée de toute ambiguïté quant aux financements, pour que les bailleurs de fonds ne puissent escompter d'exercer une quelconque influence sur les travaux de la commission. Si la commission choisit d'accepter un modèle de financement d'une source unique, elle devra être particulièrement claire sur la question.

Rapports avec les organismes non-parlementaires

Une commission bien conçue entretiendra des rapports étroits avec des experts extérieurs, qui pourront la soutenir par des conseils écrits et oraux en matière de recherche et de politique. Au nombre des experts devraient figurer des personnes vivant avec le VIH qui puissent assurer que les parlementaires touchent du doigt ce que c'est que de vivre avec le virus, et comment les politiques opèrent dans la

Conseils à l'intention des personnels des commissions parlementaires sur le VIH et le sida et des organisations de la société civile qui travaillent avec les parlementaires

Questions sensibles

Si les parlementaires sont souvent peu disposés à s'impliquer sur des questions controversées, comme l'utilisation de drogues par injection, faites-les d'abord réagir sur d'autres sujets. Peu nombreux seront ceux qui s'opposeront aux appels à l'aide pour prévenir l'infection de nouveau-nés par le VIH. Avec le temps, leurs réticences tomberont et le contact avec la réalité sera utile. Faire rencontrer aux parlementaires des personnes appartenant à des groupes à risques très exposés au VIH permet également d'humaniser la question, et de persuader les parlementaires de la nécessité de soutenir toutes les personnes menacées de contracter le VIH.

pratique. L'ONUSIDA a publié un ensemble de directives permettant de mesurer son rapport avec les organismes de la société civile, les populations à risque et les personnes vivant avec le VIH, qui peut être une référence utile pour les commissions ou organes parlementaires¹³. Les commissions parlementaires devraient également avoir des relations de travail étroites avec les commissions ou conseils nationaux sur le sida, le ministère de la santé et autres services gouvernementaux appropriés, qui peuvent apporter l'expérience pratique et des données importantes pour définir la politique à mener, et donner un avis autorisé sur les grands défis législatifs nationaux.

Des avis experts doivent également être sollicités auprès des universitaires, des cliniciens et des prestataires de services qui peuvent parler d'expérience du défi que représente la volonté de toucher une population par des services de dépistage, de traitement, de soins, d'accompagnement et de prévention.

Si des relations fortes avec les ONG sont cruciales, les commissions doivent être circonspectes et ne pas devenir de simples tremplins pour les différentes ONG ou organismes de la société civile qui souhaitent avant tout accroître leur influence auprès du Parlement.

¹³ «Conseils de l'ONUSIDA relatifs aux partenariats avec la société civile, y compris les personnes vivant avec le VIH et les populations à risques» http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/unaidspublication/2012/JC2236_guidance_partnership_civilsociety_en.pdf, Document ONUSIDA 2011

Aborder les questions socialement taboues

Si votre commission ne travaille pas sur des questions qui font l'objet de tabous sociaux, elle ignore probablement une composante importante de l'épidémie et restreint donc son efficacité.

Lors de la première Réunion parlementaire mondiale sur le VIH et le sida, tenue à Manille en 2007, les parlementaires ont conclu que certains groupes de personnes, y compris les hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes, les personnes qui font usage de drogues, les professionnels du sexe, les détenus, les réfugiés, les personnes déplacées dans leur pays et les personnes handicapées sont négligés dans la riposte au sida. Ils ont observé que «les ressources consacrées à la prévention, au traitement et aux soins ne sont pas proportionnelles à la prévalence du VIH» et que cela réduit l'efficacité de la riposte au VIH et au sida¹⁴.

« Je vous demande de prendre l'initiative pour qu'en 2015 tous les enfants puissent naître exempts du VIH et que leurs mères soient maintenues en vie. Nous avons les moyens techniques et le savoir-faire pour y parvenir. Ce qui manque, c'est votre volonté politique pour faire de cette ambition réalisable une réalité. »

- Michel Sidibé, Directeur exécutif de l'ONUSIDA, s'adressant aux parlementaires à la Convention nationale sur le VIH et le sida, en Inde, en juillet 2011. La Convention était organisée par le Forum indien des parlementaires sur le VIH/sida.

Les parlementaires peuvent user de leur influence pour s'assurer que ces groupes ont accès à la prévention, aux traitements et à l'accompagnement, et sont pris en compte dans les plans nationaux de lutte contre le VIH. Ils peuvent également examiner si leur pays a des lois, comme celles qui criminalisent l'activité homosexuelle consentie entre adultes, qui nuisent à la riposte au VIH et au sida, et rendent plus difficile à certains groupes l'accès aux services essentiels.

¹⁴ Conclusions finales de la première Réunion parlementaire mondiale sur le VIH/ sida, Manille (Philippines), 28-30 novembre 2007, <http://www.ipu.org/splz-e/haid07.htm>

Intégrer le VIH et d'autres problématiques

Si votre parlement est déjà doté d'une commission officielle sur le VIH, il importe que les autres commissions ne se sentent pas pour autant libres de faire l'impasse sur la question. La Commission du VIH peut aider à porter l'attention d'autres commissions sur des thématiques appropriées. La Commission du travail et des affaires sociales, par exemple, peut être chargée de suivre les politiques conçues pour améliorer l'accès au lieu de travail pour les handicapés – et cette mission de supervision peut être étendue à la politique relative au VIH sur le lieu de travail. La Commission de la justice peut se saisir des questions de criminalisation et la Commission des finances s'attacher aux dépenses relatives au VIH.

Que votre commission soit officielle ou informelle, il importera également de considérer en quoi la séropositivité s'associe à d'autres maladies, comme la tuberculose, et avec d'autres problématiques sanitaires, telles que la santé génésique. Si ces autres domaines ont leurs propres commissions, officielles ou informelles, il est souvent utile de travailler conjointement. Resituer le VIH dans son contexte permet souvent de prendre plus efficacement les bonnes décisions politiques.

Appui extérieur

L'IPU est dotée d'un groupe consultatif sur le VIH/sida et compte une chargée des politiques en matière de VIH, qui peut apporter des conseils supplémentaires sur la constitution de commissions. Le forum parlementaire de la SADC a une commission permanente sur le VIH/sida qui vise à renforcer le rôle des parlementaires dans la lutte contre le sida. Il a détaché du personnel de la SADC auprès des Parlements membres pour soutenir l'action contre le VIH.

Étude de cas : Groupe parlementaire qui réunit tous les partis sur le VIH et le sida (Royaume-Uni)

Établi en 1986

Instance officielle ou informelle :

Instance informelle. Il est toutefois reconnu par le Parlement et enregistré en tant que l'un des groupes parlementaires interpartis de Westminster (All Party Parliamentary Groups - APPG). Il collabore étroitement avec les commissions officielles, telle la Commission spéciale du développement international, et un Vice-Président du groupe a pu établir une commission officielle provisoire pour une audition sur le VIH à la Chambre des Lords.

« Beaucoup de gens au Royaume-Uni ont tendance à penser que le VIH est quelque chose qui arrive aux autres quelque part ailleurs. Mais la réalité est que dans le pays le nombre de personnes vivant avec le virus a triplé au cours de la dernière décennie, et que ces gens ont besoin d'être soutenus. L'APPG se bat en faveur de bonnes politiques pour ces personnes et pour des investissements dans les programmes de prévention, afin de ralentir la multiplication des infections. »

- Pamela Nash, parlementaire, Présidente du groupe interpartis sur le VIH et le sida.



Pamela Nash
© Pamela Nash

Dotation en personnel, financement et locaux :

Le groupe reçoit des financements d'une série d'entreprises du secteur privé (pour la plupart du secteur pharmaceutique) et de donateurs du secteur non lucratif. Il dispose d'un unique salarié, installé dans le bureau parlementaire du Président du groupe. Une structure caritative externe spécialiste du VIH administre le salaire du membre du personnel au nom du groupe. La responsabilité de gestion est exercée par le Président et les Vice-Présidents du groupe.

Principales fonctions de cette instance :

- Veiller à ce que les lois et les politiques du Royaume-Uni opèrent au profit des personnes vivant avec le VIH et soient respectueuses de leurs droits humains.
- Promouvoir la santé publique.
- Plaider pour que des ressources gouvernementales soient consacrées à la riposte au VIH dans le pays comme ailleurs.

Structure et membres :

Le groupe compte un président et six vice-présidents qui viennent de divers partis politiques et des deux Chambres du Parlement. Il compte environ 120 membres, mais le groupe parlementaire actif est plus petit, avec environ 40 membres.

Relations avec les personnes vivant avec le VIH :

Le groupe soutient les organisations de personnes avec le VIH et les populations à risques qui ont ainsi accès au parlement, et il fait valoir leurs attentes auprès du gouvernement. Il prend leur problématique en compte dans ses recherches et veille à ce que des personnes vivant avec le VIH figurent dans tous les groupes de débat. Il a récemment organisé une rencontre entre 20 jeunes vivant avec le virus ou affectés par celui-ci et leur député.

Rapport avec le gouvernement :

Le groupe est respecté en tant que source d'expertise sur le VIH au Parlement. Le président et les vice-présidents peuvent organiser des réunions officielles et informelles avec les ministres et avec des fonctionnaires de tous les départements concernés pour débattre des questions de santé et de bien-être social au Royaume-Uni, ainsi que de développement international.

Réalisations notables récentes du groupe :

Un quart du total des infections par le VIH au Royaume-Uni ne sont pas diagnostiquées. Pour lutter contre cela, le groupe s'est récemment assuré que le prompt diagnostic du VIH devienne un indicateur de qualité des services d'hygiène de tout le pays, motivant ainsi fortement les services de santé à investir dans des campagnes de dépistage du VIH.



Accès à la vie est une action menée en collaboration entre le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et l'Agence Magnum, pour donner un visage aux personnes qui tirent parti du traitement ARV dans le monde.

Larry Towell/Magnum © Photos pour le Fonds mondial

L'APPG a finalement emporté une victoire au terme d'une longue campagne pour en finir avec la facturation du traitement pour certaines catégories de migrants au Royaume-Uni. Les coûts dissuadent certains de procéder à un dépistage et de solliciter un traitement, et le paiement des actes était souvent exigé de personnes qui n'avaient que peu ou pas de moyens de payer. Ce changement ne pourra que mieux protéger la santé publique, ainsi que la santé individuelle des personnes concernées.

Étude de cas : Commission de la sécurité sociale et de la santé, Conseil des États (Suisse)

Établie de longue date dans le cadre du Conseil suisse des États

Instance officielle ou informelle :

Officielle. A le pouvoir de convoquer des témoins, y compris des ministres. La Commission est financée et dotée en personnel par le Parlement et hébergée dans les locaux de celui-ci. Il existe une commission équivalente au Conseil national - l'autre chambre parlementaire de la Suisse.

« Les commissions ont toujours été très favorables aux campagnes d'information publique plutôt explicites du gouvernement, même si certains groupes religieux ont demandé une réduction des dépenses publiques consacrées à ces actions. Sans un tel soutien politique à des messages explicites et non-discriminatoires, nous n'aurions pas eu autant de succès dans nos campagnes de santé en Suisse. »

- Dr. Felix Gutzwiller, médecin, parlementaire, membre de la Commission de la sécurité sociale et de la santé, Conseil des États, et membre du Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida.



Felix Gutzwiller
© Felix Gutzwiller

Fonctions principales de la Commission :

La Commission a mandat pour exercer son autorité sur un large éventail de questions sociales et sanitaires, dont le VIH et le sida ne sont qu'une partie. Le vaste mandat de la Commission permet à ses membres de considérer le VIH de manière globale, dans une perspective de santé et de société.

Structure et membres :

La Commission a un président et douze membres. Ceux-ci reflètent un équilibre entre les partis et sont nommés par la Conférence de coordination des deux Chambres du Parlement. Les votes traduisent

souvent la ligne officielle des partis, mais les membres votent parfois d'un commun accord sur des questions de caractère éthique ou social. Les membres de la Commission - qui pourraient ne pas avoir souhaité siéger dans un groupe spécifique sur le VIH - ont acquis de l'intérêt pour la question et une expertise politique dans ce domaine.

Rapports avec le gouvernement :

La Commission travaille avec le gouvernement par le truchement de l'Office fédéral de la santé publique, et s'apprête à discuter dans un avenir proche du nouveau plan stratégique de l'Office fédéral sur le VIH et le sida.

Rapports avec les personnes vivant avec le VIH et les groupes marginalisés :

La Commission organise des visites de contact et invite des représentants de différents groupes sociaux - habituellement des représentants de la société civile - à témoigner dans le cadre d'enquêtes.

Réalisations notables récentes de cette instance :

- Supervision législative améliorée sur le VIH et le sida.
- Législation du travail améliorée et protection contre la discrimination sur le lieu de travail pour les personnes vivant avec le VIH.
- Campagnes d'information publiques dynamiques et efficaces sur le VIH face à la résistance de groupes religieux conservateurs.

Étude de cas : Commission parlementaire permanente du VIH/sida (Tanzanie)

Établie en 2008

Instance officielle ou informelle :

Officielle. Elle a le pouvoir de convoquer des témoins, y compris des ministres. La Commission est financée et dotée en personnel par le Parlement. Elle est également en rapport étroit avec un groupe informel, la Coalition parlementaire tanzanienne contre le sida (TAPAC). Tous les membres de la Commission sont également membres de la TAPAC, qui compte plus de 200 parlementaires membres. La TAPAC a été établie en 2001 et a contribué à donner naissance à la Commission officielle.

Financement, dotation en personnel et localisation :

La Commission est dotée de trois membres du personnel; deux secrétaires de commission et un chargé d'études parlementaires, qui sont des employés du Parlement et travaillent dans les locaux de celui-ci.

Principales fonctions de la Commission :

- Coordonner les activités sur le VIH et le sida du Bureau de l'Assemblée nationale (Parlement).
- Examiner et formuler des recommandations concernant les plans et les politiques du gouvernement sur le VIH et le sida.
- Suivre de près l'exécution des plans et des politiques sur le VIH et le sida.

Structure et membres :

La Commission a un président et 22 autres membres. Elle est représentative de tous les partis politiques présents au Parlement. Bien qu'elle soit de caractère officiel, ses membres ne votent pas systématiquement selon la ligne officielle de chaque parti.

Rapports avec le gouvernement :

La Commission travaille avec le gouvernement par le truchement des ministères, de la Commission tanzanienne sur le sida (TACAIDS) et du Mécanisme national tanzanien de coordination (TNCM), qui tous deux sont sous tutelle du Premier ministre, et avec le Programme national de gestion du sida, qui dépend du ministère de la santé.

« La Tanzanie dispose à la fois d'une commission officielle et d'un groupe parlementaire informel de consultation sur le VIH et le sida. La Commission nous permet de veiller à ce que les questions relatives au VIH soient inscrites à l'ordre du jour du gouvernement, puisque celui-ci est tenu de donner suite à ses recommandations.

L'instance informelle nous permet d'avoir une meilleure compréhension du problème du VIH dans un groupe beaucoup plus large d'environ 250 parlementaires, si bien que quand des questions relatives au VIH sont portées devant la Chambre, les collègues peuvent en débattre de manière informée et impartiale; ils sont par ailleurs mieux armés pour traiter des mêmes questions dans leur circonscription. »

- **Lediana Mafuru Mng'ong'o**, parlementaire, Présidente de la Coalition parlementaire tanzanienne contre le sida et de la Commission parlementaire permanente du VIH/sida, et membre du Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida.



Hon Ledian Mafuru Mng'ong'o
© Coalition parlementaire tanzanienne contre le sida

Rapports avec les personnes vivant avec le VIH :

La Commission entretient d'excellentes relations de travail avec les organisations de personnes vivant avec le VIH, tels le Réseau des femmes vivant avec le VIH (NETWO+), le Conseil national pour les personnes vivant avec le VIH et le sida (NACOPHA), le Réseau national des jeunes vivant avec le VIH/sida, et d'autres partenaires.

Réalisations notables récentes de la Commission :

- Élévation de la qualité du débat et de l'analyse au Parlement et de la supervision législative exercée en matière de VIH et de sida.
- Accès amélioré aux décideurs nationaux pour les organismes communautaires et les personnes vivant avec le VIH.



Pôle de conseil PTME dans un hôpital public de Guntur (Inde)
© Le Fonds mondial/John Rae

- La Commission a soumis une recommandation au gouvernement tendant à ce que les dispositions de la loi de 2008 sur la prévention du sida et la maîtrise du VIH, qui criminalisent la transmission du VIH et la sanctionnent d'une peine pouvant aller jusqu'à 10 ans de détention, soient supprimées. La Commission était déjà parvenue à réduire la durée de la peine d'emprisonnement pour transmission du VIH, de la détention à perpétuité qui était proposée à la peine maximale actuellement prévue.

Étude de cas : Forum des parlementaires sur le VIH/sida – FPA (Inde)

Établi en 2002 et officiellement enregistré comme association sans but lucratif en 2009

Instance officielle ou informelle :

Informelle. Toutefois officiellement reconnue par le gouvernement en tant qu'organisme consultatif du « Conseil national sur le sida », haut conseil présidé par le Premier ministre.

Financement, dotation en personnel et locaux :

Le FPA dispose d'un coordonnateur de programme, d'un assistant et de deux agents de soutien. Il est financé par l'ONUSIDA/Inde, et bénéficie de locaux à bas coût qui ont été négociés par un parlementaire sympathisant à proximité du Parlement.

Fonctions principales de l'instance :

- Sensibiliser les représentants élus au VIH et au sida et, par leur truchement, faire prendre conscience des problèmes au public.
- Influencer et encourager les décideurs politiques et les parties prenantes à formuler une législation et des politiques équilibrées de prévention efficace de l'infection par le VIH.
- Appeler le gouvernement à fournir soins, appui, traitement et réadaptation aux personnes affectées ou atteintes par le virus et à les habiliter à tous les niveaux à devenir partenaires à part entière du développement.

Structure et membres :

Le FPA comporte un groupe central qui se compose de 64 membres de la Chambre haute et de la Chambre basse, y compris des députés et sénateurs en exercice et honoraires; il est équilibré géographiquement, entre les partis et il est paritaire. Il compte au moins un membre de chacun des États de l'Inde. Le groupe central se réunit quatre fois l'an. Outre les membres du groupe central, le FPA dispose d'une audience élargie de parlementaires et d'anciens parlementaires de tous les horizons politiques.

Rapports avec les personnes vivant avec le VIH :

Le FPA traite principalement avec le Programme national de lutte contre le sida et l'ONUSIDA, qui inclut des personnes vivant avec le

VIH dans le processus décisionnel. Il accueille des personnes vivant avec le VIH comme intervenants dans les manifestations, et s'assure ainsi que leurs voix soient entendues.

« Nous, membres du Forum, sommes engagés à porter la question du VIH/sida devant le plus grand nombre en débattant avec les représentants élus jusqu'au niveau des villages et en ménageant un espace pour la délibération informée sur la question qui nous permet de contribuer plus efficacement à la riposte nationale au VIH/sida. »

- Oscar Fernandes, parlementaire et Président du Forum des parlementaires sur le VIH/sida.



Oscar Fernandes
© Forum des parlementaires sur le VIH et le sida (FPA)

Rapports avec le gouvernement :

Le gouvernement reconnaît et respecte le FPA - par exemple en incluant son Président et son Secrétaire dans les délégations gouvernementales aux réunions de haut niveau que tient l'ONU sur le sida. Le FPA entretient des relations étroites avec l'Organisation nationale de lutte contre le sida, dite NACO.

Réalisations notables récentes du groupe :

Le FPA a organisé en 2011 un Congrès national, auquel ont pris part le Premier ministre et 850 fonctionnaires et parlementaires, et lors duquel le Président de la Commission de planification s'est engagé à prémunir le programme indien de lutte contre le VIH et le sida des effets de la crise financière mondiale en garantissant une aide financière nationale.

Le FPA a appelé l'attention sur l'accord de libre-échange entre l'Inde et l'UE, qui aurait pu restreindre la capacité de l'Inde de produire des médicaments accessibles contre le VIH. Le Premier ministre a désormais promis de ne pas signer un quelconque élément d'accord qui pourrait saper l'accès de l'Inde aux médicaments ou à leur production.

Autre succès, le FPA a éclairci et corrigé une confusion, les ministères de la santé et de l'intérieur ayant mis fin aux restrictions de voyage en Inde applicables aux personnes vivant avec le VIH, tandis que le ministère des affaires étrangères continuait d'appliquer cette politique désuète. Grâce au FPA, le ministère des affaires étrangères a mis à jour ses prescriptions, et les personnes qui vivent avec le VIH peuvent désormais voyager en Inde sans avoir à répondre à des questions sur leur éventuelle séropositivité.

Droits

Copyright © Union interparlementaire (2012)

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, transmettre ou stocker dans un système de recherche documentaire, partiellement ou totalement, la présente publication sous quelque forme ou moyen, électronique ou mécanique que ce soit, y compris par la photocopie ou l'enregistrement, sans l'autorisation préalable de l'Union interparlementaire.

Le présent ouvrage est diffusé à condition qu'il ne soit ni prêté ni autrement diffusé, y compris par la voie commerciale, sans le consentement préalable de l'éditeur ni sous une présentation différente de celle de l'original et sous réserve que la même condition soit imposée au prochain éditeur.

Les demandes d'autorisation de reproduction, totale ou partielle, sont à adresser à l'Union interparlementaire. Les États membres ainsi que leurs institutions gouvernementales ont le droit de reproduire le présent ouvrage sans autorisation préalable mais sont priés d'informer l'Union interparlementaire d'une telle reproduction.

Version originale

Anglais

Maquette de couverture et mise en page

Pitch Black Graphic Design, Rotterdam/Berlin
www.pitchblackgraphicdesign.com

Impression

Imprimé en France par Courand et associés

Au sujet de l'auteur

Le présent guide a été rédigé par Veronica Oakeshott, de Vision Campaign Works, www.visioncampaignworks.com, avec des contributions des groupes parlementaires constitués en Tanzanie, en Inde, en Suisse, au Royaume-Uni et en Serbie, ainsi que de ceux qui contribuent à l'action parlementaire sur le VIH en Afrique du Sud.

Aleksandra Blagojevic, chargée de programme (développement) à l'UIP, a apporté des conseils et une assistance de caractère éditorial.

Le présent guide propose des conseils à l'intention des parlementaires qui souhaitent constituer des groupes interpartis sur le VIH et le sida au sein de leur parlement. Il accompagne le Guide pratique UIP-ONUSIDA-PNUD à l'intention des parlementaires intitulé Agir contre le VIH et le SIDA. Cette publication constitue un appel à lancer des initiatives parlementaires audacieuses, et sert de référentiel complet que les législateurs et leur personnel peuvent consulter pour s'informer et trouver des conseils sur les diverses questions relatives à l'épidémie.

Union interparlementaire

Chemin du Pommier 5
CH - 1218 Le Grand-Saconnex/Genève
Téléphone : +4122 919 41 50
Télécopie : +4122 919 41 60
Courriel : postbox@mail.ipu.org
Site Web : www.ipu.org

**Bureau de l'Observateur permanent de l'IPU
auprès des Nations Unies**

336 East 45th Street, Tenth Floor
New York, NY, 10017
États-Unis d'Amérique
Téléphone : +1 212 557 58 80
Télécopie : +1 212 557 39 54
Courriel : ny-office@mail.ipu.org